Préavis pas réduit à 1 mois

Par Ayoub

Bonjour,
j'aimerais savoir s'il vous plait une réponse claire pour ma situation. En décembre 2021 j'ai loué un T2 à vienne et j'était seul dans le bail. En mars 2022, je suis marié en Tunisie et mon épouse vit avec moi depuis aout 2022. Donc lorsque mon épouse a commencé son premier emploi à Lyon, on a trouvé un autre T3 qui est plus proche à son lieu de travail et j'ai envoyé la lettre dédite pour un préavis de 1 mois puisque mon épouse a eu son premier emploi. Ma demande a été refusée et la dame de l'agence m'a dit que puisque mon épouse n'est dans le bail et mon mariage était à l'étranger et pas dans un consulat français le préavis reste trois mois sachant que j'ai pas la nationalité française pour se marier dans consulat français. Merci

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Le mariage n'étant pas reconnu en France, votre épouse n'est pas titulaire du bail. Vous seul êtes titulaire et devez donc le préavis de 3 mois.

Si vous partez avant la fin des 3 mois, rendez les clés et si le logement est reloué rapidement, vous ne payerez que jusqu'à l'entrée du locataire suivant.

Par Ayoub

Merci pour votre réponse. Mon mariage est reconnu en France parce que si l'inverse mon épouse ne peut pas venir en France en tant que mariée à une personne ayant une carte de séjour "passeport talent". Si je peux justifier ça à l'agence immobilière est ce que ajouter mon épouse sur le bail peut réduire le préavis en 1 mois ?

Par yapasdequoi

Dès lors que le mariage est officiellement reconnu en France, vous devez le notifier au bailleur par courrier RAR.
De cette manière votre épouse deviendra co-titulaire automatiquement et ce logement sera considéré comme domicile conjugal.
Une fois cette formalité réalisée, le préavis de 1 mois peut être demandé.

Par Ayoub

Dans ce cas, le motif de préavis 1 mois reste toujours valable même si elle a signé son premier CDI en France début Fevrier 2023 ? Merci

---
Par Ayoub

Merci pour votre réponse. Mon mariage est reconnu en France parce que si l'inverse mon épouse ne peut pas venir en France en tant que mariée à une personne ayant une carte de séjour "passeport talent". Si je peux justifier ça à l'agence immobilière est ce que ajouter mon épouse sur le bail peut réduire le préavis en 1 mois ?

Par Ayoub

Dans ce cas, le motif de préavis 1 mois reste toujours valable même si elle a signé son premier CDI en France début Fevrier 2023 ? Merci

---
Par yapasdequoi

Tout dépend des justificatifs de ce mariage.
Interrogez l'ADIL :
[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[/url]